

# PGMR 2018-2023

## Rapport de la commission sur les consultations publiques

MRC de Minganie  
5 février 2018

## Tables des matières

Avant-propos .....	1
La consultation .....	2
Mode de nomination des commissaires.....	2
Liste officielle des commissaires.....	2
Rôle de la commission.....	3
Assemblées publiques .....	4
Avis public.....	4
Diffusion du projet PGMR.....	4
Nomination du président de la commission.....	4
Déroulement des assemblées .....	5
Liste des membres de la commission présents.....	5
Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées.....	6
Analyse des questionnements soulevés.....	10
Ordre du jour des assemblées.....	11
Résumé des mémoires et interventions présentés lors des assemblées.....	12
Recommandations de la commission .....	13
<a href="#"><u>Annexes</u></a> .....	
Résolution pour le PGMR.....	
Avis public.....	
Liste des présences 30 janvier 2018 .....	
Liste des présences 1 <sup>er</sup> février 2018.....	

## Avant-propos

Le 8 décembre 2017, le conseil de la MRC de Minganie adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2018-2023. Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à trois séances de consultation publique. Ces assemblées ont été menées par une commission dont les membres furent nommés par le conseil des maires de la MRC. Les consultations ont eu lieu successivement dans les municipalités de Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre et Aguanish.

Les membres de la commission ont pris connaissance du projet de PGMR et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite commission, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations que les membres de la commission ont élaborées à l'intention de la MRC (art. 53.16).

## La consultation

Comme stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique.

### **LQE article 53.13**

#### Procédure de consultation

*La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.*

## Mode de nomination des commissaires

De façon unanime, le 8 décembre 2017, les élus du conseil de la MRC ont adopté la résolution 212-17 nommant les quatre membres de la commission chargés de la tenue des assemblées publiques dans le cadre de la consultation sur le PGMR.

## Liste officielle des commissaires

<b>Nom</b>	<b>Organisation</b>
M. Luc Noël	Préfet MRC de Minganie
Mme Sara Richard	Directrice de l'aménagement et du développement du territoire MRC de Minganie
M. Martin Guay	Coordonnateur aux matières résiduelles MRC de Minganie
M. Robert Comeau	Consultant responsable de l'élaboration du PGMR Argus Environnement inc.

## Rôle de la commission

Pendant et après les assemblées, et ce, en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont eu le mandat suivant :

- 1- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- 2- Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- 3- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- 4- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

### **LQE article 53.15**

#### Audition des intéressés

*Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.*

#### Rapport

*À l'issue de ces assemblées, la municipalité régionale dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la municipalité régionale.*

### **LQE article 53.16**

#### Transmission du projet de plan

*Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.*

## Assemblées publiques

### **LQE article 53.14**

#### Assemblée publique

*Au moins 45 jours avant la tenue des assemblées publiques, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.*

### **Avis public**

La copie de l'avis public, incluant le sommaire, est déposée en annexe.

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un avis public incluant un sommaire du projet a été publié sur le site Internet de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 11 décembre 2017.

Tel que stipulé par l'article 53.13 de la LQE, trois assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu :

- Le 30 janvier 2018 à 19 heures à la salle du conseil municipal de Longue-Pointe-de-Mingan, située au 878, chemin du Roi
- Le 31 janvier 2018 à 19 heures à la salle du conseil municipal de Havre-Saint-Pierre, située au 957, rue de la Berge
- Le 1<sup>er</sup> février 2018 à 19 heures à la salle du conseil municipal d'Aganish, située au 106, route Jacques-Cartier

### **Diffusion du projet PGMR**

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible pour consultation, dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR, à la MRC, et ce, durant toute la période de consultation.

### **Nomination du président de la commission**

La commission a élu madame Sara Richard à titre de présidente de la commission.

### **Déroulement des assemblées**

Les assemblées débutaient par l'inscription des personnes présentes et des personnes voulant déposer un mémoire ou présenter une intervention. Puis, une présentation du sommaire du PGMR avait lieu. À la suite de cette présentation suivaient la présentation des interventions, puis les questions du public.

Pour le bon déroulement des assemblées, il a été convenu que toute intervention devait être effectuée par l'entremise du président de la commission.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

Le mardi 30 janvier 2018, à dix-neuf heures (19 h), deux (2) personnes se sont présentées à l'assemblée tenue à la salle du conseil municipal de Longue-Pointe-de-Mingan.

Le mercredi 31 janvier 2018, à dix-neuf heures (19 h), le maire de la municipalité de Havre-Saint-Pierre s'était joint aux membres de la commission, mais aucune personne ne s'est présentée pour l'assemblée tenue à la salle communautaire de Havre-Saint-Pierre.

Le jeudi 1<sup>er</sup> février 2018, à dix-neuf heures (19 h), six (6) personnes se sont présentées à l'assemblée tenue à la salle du conseil municipal d'Aganish.

### **Liste des membres de la commission présents**

Les assemblées de consultation se sont déroulées en présence d'une majorité de commissaires. Le préfet n'a pas pu assister aux assemblées de consultation, étant retenu à l'extérieur de la région.

## Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées

Lors des assemblées publiques, une période de questions était proposée pour les gens qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR et sur les enjeux.

Voici un résumé des questionnements et propos soulevés lors de ces périodes de questions.

### Assemblée de consultation publique du 30 janvier 2018

Questionnements et propos soulevés	Réponse formulée par la commission	Incidence sur le PGMR
Une concertation devrait être favorisée entre les municipalités pour la mise en place de moyens.		Non
Les déchets et le recyclage de la minière QIT Fer et Titane devraient arriver par la nouvelle route au lieu d'être chargés sur le train.		Non
Mettre des incitatifs (bonbons) afin que les gens ou entreprises recyclent plus.		Non
Comment fait-on pour avoir un chiffre en tonnes alors que l'on n'a pas de balance pour les ordures et le recyclage?	Les valeurs présentées dans le PGMR reposent sur des estimations effectuées à partir des volumes de déchets indiqués dans les rapports annuels produits par les trois (3) LEET.	Non
Écraser les coquilles des bourgots et les répandre dans les sentiers pédestres avec le gravier.	Il faudrait évaluer les coûts et s'il y a des contraintes réglementaires.	Non
Vérifier si le bois affecté par des maladies (exemple : tordeuse du bourgeon de l'épinette) pourrait être utilisé.	Cette source potentielle de bois pourra être incluse dans l'Étude de disponibilité d'agents structurants pour le compostage.	Non
Vérifier si les copeaux et les écorces enfouis à Rivière-Saint-Jean pourraient être utilisés.	Cette source potentielle de bois pourra être incluse dans l'Étude de disponibilité d'agents structurants pour le compostage.	Non

On se questionne sur la pertinence d'acheter un déchiqueteur à bois plutôt qu'une location.	Suite aux résultats de l'étude sur la mise en place d'un projet de valorisation des résidus de bois, une analyse sera effectuée afin de déterminer le type idéal de déchiqueteur à acquérir et le meilleur mode d'acquisition à privilégier.	Non
La sensibilisation devrait débuter dans les écoles avec les jeunes qui sont d'importants vecteurs de changements des habitudes.	Le plan de communication prévoit déjà des interventions dans les écoles, en plus du projet de récupération des piles dans ces établissements.	Non
Faire plus de sensibilisation (ex. : festival aux Îles de la Madeleine où ils embauchent des étudiants pour que les gens trient directement sur place).	Bonne idée qui pourra être évaluée.	Non
Mettre plus d'employés au LEET afin de pouvoir trier ce qui ne va pas dans la tranchée.	La gestion du personnel dans les LEET relève des Régies et non de la MRC.	Non
Les municipalités devraient être appuyées par le gouvernement afin d'intervenir dans le suivi environnemental des sites d'enfouissement fermés et situés à proximité de la mer.	Insérer dans le projet de Cartographie des eaux souterraines le site du dépotoir de Rivière-Saint-Jean.	Non

## Assemblée de consultation publique du 1er février 2018

Questionnements et propos soulevés	Réponse formulée par le consultant désigné par la MRC	Incidence sur le PGMR
Les textiles brisés peuvent-ils être acheminés au centre d'action bénévole.	Oui, tous les tissus peuvent être acheminés à cet organisme qui les trie et les réachemine à un centre de valorisation des textiles.	Non
Serait-il possible de placer des boîtes de textile dans les points de dépôt?	Oui, cela est planifié dans la mise à niveau des six dépôts présents sur le territoire de la MRC.	Non
Produits électroniques... on peut les envoyer ?	<p>Ils sont acceptés aux deux déchetteries présentes aux lieux d'enfouissement en tranchées où l'on retrouve un conteneur marin pour les entreposer.</p> <p>Dans le cadre du PGMR, on regarde la possibilité de les récupérer dans les six dépôts.</p> <p>Selon une responsable de la municipalité d'Aguanish, il y aurait un local dans la bâtisse municipale où les produits électroniques pourraient être apportés.</p>	Non
Pourrait-il y avoir une entente avec l'école pour y apporter les produits électroniques?	C'est plus problématique avec l'école, car on n'y a pas accès après les heures de cours, les portes étant barrées.	Non
C'est quoi la redevance à l'enfouissement?	<p>Il s'agit d'un montant versé par le gouvernement (MDDELCC) en fonction des tonnages de matières résiduelles enfouis afin d'aider les municipalités à réduire cet enfouissement.</p> <p>Auparavant, la MRC de Minganie n'avait pas droit à cette redevance, mais suite à l'adoption de son PGMR un montant par citoyen lui sera versé.</p>	Non
C'est quoi vos options pour éviter le gaspillage alimentaire?	Tel qu'indiqué au PGMR, dans un premier temps, les représentants du secteur de l'alimentation seront rencontrés (exemple : les épiceries) pour évaluer avec eux la problématique et trouver ensemble les meilleurs moyens de solutionner cette question. Par la suite, les moyens pourront être mis en œuvre.	Non
De quoi s'agit-il lorsque vous parlez d'un projet de valorisation de la biomasse?	C'est un projet pour récupérer le bois (copeaux, écorces, etc.).	Non
Que peut-on faire avec les cartouches d'encre?	Elles peuvent être acheminées à bureaux Havre-Saint-Pierre. Un certain montant est alors versé à la Fondation Mira.	Non

<p>Où peut-on disposer des Fluo compacts ?</p>	<p>Une boîte de récupération a été placée au dépanneur de la municipalité.</p> <p>Selon une responsable de la municipalité, s'il y a un problème avec la localisation de la boîte, celle-ci pourrait être placée dans la bâtisse municipale.</p> <p>Le coordonnateur pour la gestion des matières résiduelles à la MRC souligne que le mandat de l'agent de communication de la MRC inclut en 2018 une mise à niveau de la gestion des résidus domestiques dangereux dans chacun des villages.</p>	<p>Non</p>
--	--	------------

## **Analyse des questionnements soulevés**

À la lumière de ces questionnements, nous pouvons établir que les citoyens s'interrogeaient plus particulièrement sur les points suivants :

1. Le projet de valorisation du bois
2. La sensibilisation
3. L'accès aux équipements de récupération

### **Le projet de valorisation du bois**

Plusieurs questions ont été posées sur le projet de valorisation du bois. Dans un premier temps, tous trouvent judicieux de mettre en place un projet qui pourrait permettre de trouver un débouché pour le bois au lieu de l'enfourir. Les gens s'interrogeaient à savoir si le bois provenant des zones forestières attaquées par des maladies, comme la tordeuse du bourgeon de l'épinette ou encore les grandes quantités de copeaux et d'écorces enfouies à la scierie de Rivière-Saint-Jean pourraient être mis en valeur dans le cadre de ce projet.

### **La sensibilisation**

Pour la majorité des participants, la sensibilisation est un élément clef pour réussir à augmenter les taux de recyclage. Ainsi, des propositions ont été formulées lors des audiences pour intensifier la sensibilisation lors des festivals ainsi que dans les écoles afin de faire adhérer les enfants au principe du recyclage.

### **L'accès aux équipements de récupération**

Plusieurs questions concernant les moyens mis en place pour le recyclage des textiles, des produits électroniques (TIC), des cartouches d'encre et des fluocompacts indiquent un manque d'information auprès des citoyens. La mise en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et d'informations (ISÉ) prévues au PGMR devrait permettre de combler ces failles.

## **Ordre du jour des assemblées**

- 1- Inscription du public**  
*(Personnel de la MRC)*
- 2- Mot de bienvenue**  
*(Président)*
- 3- Présentation des membres de la commission et de l'animateur (s'il y a lieu)**  
*(Président)*
- 4- Présentation du déroulement de la soirée de consultation publique**  
*(Président)*
- 5- Présentation du projet PGMR**  
*(Argus Environnement inc.)*
- 6- Présentation des mémoires, interventions des personnes inscrites**  
*(Président)*
- 7- Période de questions**  
*(Président et/ou animateur)*
- 8- Levée de l'assemblée**  
*(Président et/ou animateur)*

## **Résumé des mémoires et interventions présentés lors des assemblées**

Lors des trois assemblées de consultation publique, aucun mémoire n'a été déposé à la commission.

## **Recommandations de la commission**

À la lumière des propos et avis qui ont été formulés par les citoyens lors des assemblées du 30 janvier et du 1<sup>er</sup> février 2018, les membres de la commission ont fait le constat suivant :

### **Constat**

Les représentants de la population de la MRC de Minganie qui ont assisté aux audiences publiques semblent favorables aux moyens proposés dans le projet de PGMR révisé. Aucune critique n'a été formulée. L'ensemble des questions et commentaires avait comme principaux buts de mieux connaître la gestion des matières résiduelles et d'améliorer les mesures prévues au projet de PGMR révisé.

### **Recommandations**

1. Que la MRC évalue la possibilité de réaliser des activités de sensibilisation lors de rassemblements publics tels que les festivals.
2. Que la MRC dépose le projet de PGMR révisé tel que présenté à Recyc-Québec.

# **Annexes**

## **Annexe 1**

**Résolution pour le PGMR**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 8 décembre 2017 à 13 h 10 à la préfecture de la MRC de Minganie.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Luc Noël :	préfet;
M. Berchmans Boudreau :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Martin Beaudin :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
M. Léonard Labrie :	conseiller, maire d'Aguanish;
M. André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
M. John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M <sup>me</sup> Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean;
M <sup>me</sup> Lorenza Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre.

**EST PRÉSENT PAR TÉLÉPHONE :**

M. Martin Côté :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz.
------------------	---

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M <sup>me</sup> Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
M <sup>me</sup> Fanie Boudreau :	directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;
M <sup>me</sup> Sara Richard :	directrice à l'aménagement.

**Résolution n°212-17**

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Attendu que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC est en vigueur depuis le 21 août 2007;

Attendu qu'en vertu du 2<sup>ième</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Minganie est tenue de procéder à la révision de son PGMR;

Attendu que la MRC de Minganie a adopté le 18 janvier 2017 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

Attendu que la MRC de Minganie doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan révisé laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur son territoire;

Attendu que la MRC de Minganie doit, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique, rendre public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé tel que présenté;
- Que le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé soit soumis à la consultation publique du 11 décembre 2017 au 29 janvier 2018;
- Que les consultations publiques se tiennent comme suit :
  - À Longue-Pointe-de-Mingan, le 30 janvier 2018 à 19 heures à la salle du conseil municipal située au 878, chemin du Roi;
  - À Havre-Saint-Pierre, le 31 janvier 2018 à 19 heures à la salle du conseil municipal située au 957, rue de la Berge;
  - À Aguanish, le 1<sup>er</sup> février 2018 à 19 heures à la salle du conseil municipal située au 106, route Jacques-Cartier;
- Que la commission consultative sur le projet de PGMR révisé soit composée du préfet, du consultant dans le cadre de la révision du PGMR, du coordonnateur aux matières résiduelles de la MRC et de la directrice du service d'aménagement de la MRC;
- Que la présente résolution accompagnée du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé soit transmise à toute MRC environnante;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;

**Extrait certifié conforme, sous réserve de son approbation, à Havre-Saint-Pierre le 29 janvier 2018.**



**Fanie Boudreau,  
Directrice générale adjointe**

## **Annexe 2**

### **Avis public**

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

**AVIS PUBLIC**

**PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ**  
**ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION**

---

Aux contribuables des municipalités d'Aguanish, Baie-Johan-Beetz, Havre-Saint-Pierre, L'Île-d'Anticosti, Longue-Pointe-de-Mingan, Natashquan, Rivière-au-Tonnerre et Rivière-Saint-Jean

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Fanie Boudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, que suite à l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Minganie lors de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 8 décembre deux mille dix-sept, trois assemblées publiques de consultation se tiendront pour entendre les contribuables soit :

- À Longue-Pointe-de-Mingan, le 30 janvier 2018 à 19 heures à la salle du conseil municipal située au 878, chemin du Roi;
- À Havre-Saint-Pierre, le 31 janvier 2018 à 19 heures à la salle du conseil municipal située au 957, rue de la Berge;
- À Aguanish, le 1<sup>er</sup> février 2018 à 19 heures à la salle du conseil municipal située au 106, route Jacques-Cartier.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de Minganie, dont un sommaire est produit ci-après est disponible pour consultation au bureau de la MRC et dans l'ensemble des bureaux des municipalités faisant partie de son territoire, ainsi que sur le site internet de la MRC.

**SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
**RÉVISÉ**

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC est en vigueur depuis le 21 août 2007. Conformément au 2<sup>ième</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC est tenue de procéder à la révision de son PGMR. À cet effet, la MRC de Minganie adopte le 18 janvier 2017 une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR et le 8 décembre 2017 le projet de PGMR est adopté par la MRC lequel dresse un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, détermine les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et établit les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, soit le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la construction, rénovation et de la démolition (CRD). Ainsi, les actions prévues au PGMR tendent à l'atteinte des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

**CONTENU**

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'Environnement* et cadre avec les orientations et les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve, à l'intérieur du PGMR, les points suivants :

- Une description du territoire d'application du PGMR;
- Une mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales, incluant la répartition des responsabilités;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations présentes sur le territoire;
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire dans le secteur résidentiel, industriel, commercial, institutionnel (ICI) et dans le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) pour l'année de référence 2016;
- Un énoncé des orientations et des objectifs, ainsi qu'une description des services à offrir pour tendre à l'atteinte des objectifs du plan d'action;
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination;
- Une proposition de mise en œuvre des mesures proposées;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre;
- Un système de surveillance et de suivi des objectifs poursuivis.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce onzième jour de décembre de l'an deux mille dix-sept.

Fanie Boudreau, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

## **Annexe 3**

**Liste des présences 30 janvier 2018**



## **Annexe 4**

**Liste des présences 1<sup>er</sup> février 2018**

